

Conditions générales de vente

Applicables à compter du 1er janvier 2026 — annulent et remplacent les versions antérieures

Article 1 — Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente régissent l'ensemble des commandes de fabrication, de fourniture et de pose d'agencements et de mobilier sur mesure passées auprès de la SARL ATELIER MERIDIEN, ci-après « l'atelier ». Toute commande emporte l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions, qui prévalent sur tout autre document, sauf dérogation écrite acceptée par l'atelier.

Elles s'appliquent aux clients professionnels comme aux clients consommateurs. Les dispositions propres aux consommateurs sont signalées dans les articles concernés.

Article 2 — Devis et commande

Toute prestation fait l'objet d'un devis écrit, établi gratuitement et valable deux mois à compter de sa date d'émission. Passé ce délai, l'atelier se réserve le droit d'actualiser les prix, notamment en cas de variation du cours des matières premières.

La commande devient ferme et définitive à la réception du devis signé, accompagné du versement d'un acompte de 40 % du montant total toutes taxes comprises. Le solde est exigible à la livraison ou, en cas de pose, à la réception des travaux. Pour les commandes supérieures à 20 000 € hors taxes, l'échéancier est de 40 % à la commande, 30 % au démarrage de la fabrication et 30 % à la réception.

Aucune mise en fabrication n'intervient avant l'encaissement effectif de l'acompte. Toute modification de la commande après signature fait l'objet d'un avenant chiffré, qui peut ajuster le délai annoncé.

Article 3 — Prix

Les prix s'entendent en euros, hors taxes et toutes taxes comprises telles que détaillées au devis. Ils sont fermes pendant la durée de validité du devis. Sauf mention expresse, ils ne comprennent ni la livraison au-delà de 50 kilomètres de l'atelier, ni les travaux préparatoires du bâti — reprise des sols, des murs, arrivées et évacuations — qui restent à la charge du client.

Les prestations non prévues au devis, demandées en cours de chantier, sont facturées en supplément après accord écrit du client sur un chiffrage complémentaire.

Article 4 — Délais de fabrication et de livraison

Les délais indiqués au devis courent à compter de l'encaissement de l'acompte et de la validation par le client des plans d'exécution. Ils sont donnés à titre indicatif : la fabrication sur mesure s'étend habituellement de six à neuf semaines selon la complexité de l'ouvrage et les essences retenues.

Un retard n'excédant pas trente jours ne peut donner lieu ni à annulation de la commande, ni à indemnité. En cas de retard imputable à l'atelier au-delà de ce terme, le client consommateur peut résoudre la commande dans les conditions prévues par le code de la consommation.

Si le client demande le report de la livraison de plus de trente jours après la date convenue, l'atelier facture des frais de stockage de 15 € toutes taxes comprises par mètre cube entamé et par semaine.

Conditions générales de vente — suite

Article 5 — Livraison et réception

La livraison s'effectue à l'adresse indiquée sur le devis. Le client s'assure de l'accessibilité des locaux et de la possibilité d'acheminer les ouvrages jusqu'à la pièce de destination. Un rendez-vous manqué du fait du client donne lieu à une nouvelle présentation facturée au coût réel du déplacement.

La réception des ouvrages, avec ou sans pose, donne lieu à un constat contradictoire. Les réserves éventuelles sont mentionnées au bon de livraison ou au procès-verbal de réception. Tout défaut apparent non signalé par écrit dans les quarante-huit heures suivant la livraison est réputé accepté, sans préjudice des garanties légales dont bénéficie le client consommateur.

Article 6 — Paiement

Les factures sont payables par virement ou par chèque, à réception, sans escompte pour paiement anticipé. Tout retard de paiement entraîne de plein droit, dès le lendemain de la date d'échéance, l'application de pénalités calculées au taux d'intérêt légal majoré de dix points, ainsi que, pour les clients professionnels, une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € par facture impayée.

Ces sommes sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. En outre, l'atelier peut suspendre toute fabrication ou livraison en cours jusqu'au règlement complet des sommes échues.

Article 7 — Réserve de propriété

L'atelier conserve la propriété des ouvrages livrés jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et accessoires. Le transfert des risques au client intervient, lui, dès la livraison.

Article 8 — Droit de rétractation

Pour tout contrat conclu hors établissement, le client consommateur dispose d'un délai de rétractation de quatorze jours à compter de la signature, qu'il exerce par courrier ou par écrit dénué d'ambiguïté adressé à l'atelier.

Ce droit ne s'applique pas aux ouvrages nettement personnalisés ou confectionnés selon les spécifications du client, ce qui est le cas de la quasi-totalité des fabrications de l'atelier. Cette exclusion est rappelée sur chaque devis avant signature.

Article 9 — Responsabilité

Le bois est un matériau vivant : variations de teinte, singularités de fil et légères évolutions dimensionnelles liées à l'hygrométrie ne constituent pas des défauts. L'atelier n'est pas responsable des désordres résultant d'un usage anormal, d'un défaut d'entretien ou de conditions ambiantes inadaptées, notamment une humidité relative durablement supérieure à 60 %.

La responsabilité de l'atelier, toutes causes confondues, est limitée au montant toutes taxes comprises de la commande concernée, sauf faute lourde ou dommage corporel.

Article 10 — Litiges

Les présentes conditions sont soumises au droit français. En cas de différend, les parties recherchent d'abord une solution amiable. Le client consommateur peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation dont relève l'atelier, désigné sur le devis. À défaut d'accord, le litige est porté devant les tribunaux de Strasbourg.